

# LES POLITIQUES AGRICOLES À TRAVERS LE MONDE

www.agriculture.gouv.fr  
www.alimentation.gouv.fr



La fiche pays est disponible sur : <http://agriculture.gouv.fr/politiques-agricoles-fiches-pays>

## Thaïlande

2019

### Contexte agricole et relations internationales

PRINCIPALES DONNÉES		THAÏLANDE	FRANCE
Superficie	km <sup>2</sup> - 2017	513 120	549 087 *
Population	Mhab 2017 et évolution 2017/16	69 + 0,3 %	67 + 0,4 %
Indice de développement humain (IDH)	2016	0,74 87 <sup>e</sup> rang mondial	0,897 21 <sup>e</sup> rang mondial
PIB	Md€ - 2017	403	2 285
Taux de croissance du PIB	% annuel - 2017/16	3,9	1,8
PIB / habitant	€ - 2017	5 835	34 050
Part de l'agriculture dans le PIB	% - 2017 **	8,7	1,5
Surface arable	Mha - 2015	16,8	18,5
Surface forestière	Mha - 2015	16,4	17
Balance commerciale tous secteurs	Md€ - 2016	+ 53	- 18
Balance commerciale agroalimentaire	Md€ - 2017	Exports : 29,3 Imports : 12,7 Solde : + 16,6 (source ITC/TradeMap)	Exports : 61,1 Imports : 55,4 Solde : + 5,7 (source Douanes France)
Exportations agroalimentaires (y c. agricoles) vers l'autre pays	M€ - 2017	Thaïlande vers France : 186 (source ITC/TradeMap)	France vers Thaïlande : 242 (source ITC/TradeMap)

Source Banque mondiale

\* 549 087 km<sup>2</sup> pour la métropole (Corse comprise), la surface Outre-Mer est de 89 242 km<sup>2</sup> pour les seuls DOM (Source IGN 2015) et d'environ 113 000 km<sup>2</sup> au total.

\*\* L'indicateur de la Banque mondiale inclut la valeur ajoutée de l'agriculture, de l'exploitation forestière, de la chasse et de la pêche.

## Ce qu'il faut retenir

+ La Thaïlande couvre une surface de 51,3 Mha, dont 22,1 Mha de terres agricoles en 2015, soit 43 % du territoire national.

+ Avec près de 6 millions d'exploitations agricoles d'une surface moyenne de 3,1 ha, l'agriculture contribue à hauteur de 8,7 % au PIB et mobilise un tiers de la population active.

+ La Thaïlande fait partie des puissances agricoles de l'Asie du Sud-Est avec des positions fortes à la fois dans les productions végétales (riz, caoutchouc naturel, sucre), mais aussi animales (poulet, crevettes). Le développement de l'agriculture, entamé dès les années 1960, a été accompagné par la mise en place d'un ensemble d'industries agroalimentaires, qui sont aujourd'hui une force et un moteur pour l'agriculture thaïlandaise.

+ Les exportations de produits agricoles et agroalimentaires représentent en 2017 14 % de l'ensemble des exportations du pays, soit 29,3 Md€ sur 209 Md€. Il convient d'y ajouter les exportations de caoutchouc et de ses dérivés, qui s'élèvent à 14,4 Md€. La Thaïlande se situe parmi les premiers pays exportateurs pour plusieurs productions agricoles majeures (1<sup>re</sup> pour le caoutchouc naturel, 2<sup>e</sup> pour

le riz et le sucre). Elle est également bien positionnée à l'export sur d'autres filières (crevette, poulet, ananas,...).

+ Toutefois, le secteur agricole thaïlandais est entré ces dernières années dans une période de turbulence qui touche plusieurs piliers de sa réussite. La filière riz est régulièrement affectée par des épisodes de sécheresse et, de manière plus structurelle, présente désormais un déficit de compétitivité. Les producteurs de caoutchouc souffrent de la faiblesse du cours de cette matière première qui tend à se prolonger. Enfin, les filières sucre et surtout pêche sont confrontées à la question de la durabilité des organisations ou des pratiques qui ont contribué à leur succès.

+ La Thaïlande entend poursuivre le développement de son secteur agroalimentaire et son orientation vers l'export, avec l'objectif de devenir la « Cuisine du Monde ». Compte tenu des défis à relever, une évolution de la stratégie de développement agricole paraît nécessaire pour y parvenir. Le gouvernement militaire a initié début 2016 un certain nombre de réformes dans le secteur agricole, qui s'intègrent dans la stratégie « Thaïland- 4.0 ». Celle-ci vise à développer l'innovation et la valeur ajoutée dans l'économie afin que le pays sorte de son statut de pays à revenu intermédiaire.

## Production agricole et marine

La Thaïlande demeure, malgré son industrialisation rapide, un pays tourné vers l'agriculture qui représente 8,7 % du PIB en 2016 et emploie un tiers de la population active en 2016 (source Banque mondiale). La FAO estime que les terres agricoles occupent 22,1 Mha en 2015, soit 43 % du territoire national. La Thaïlande compte 5,9 millions d'exploitations agricoles, mobilisant ainsi un quart des 23,5 millions de ménages recensés en Thaïlande (recensement agricole de 2013). Plus des deux tiers de ces exploitations sont situées dans les régions Nord-Est et Nord de la Thaïlande. Leur surface moyenne est de 19,7 rai<sup>1</sup>, soit 3,2 ha. Près de 90 % des exploitations font moins de 40 rai (6,4 ha) et 50 % des exploitations se situent entre 1,6 et 6,4 ha. Seules 0,5 % des exploitations font plus de 140 rai (22,4 ha).

En raison de l'importance des terres agricoles et de conditions climatiques favorables, la question de l'autosuffisance alimentaire ne s'est jamais posée pour la Thaïlande qui,

historiquement, bénéficie d'une production de biens agricoles excédant sa consommation intérieure. En outre, le développement de l'agriculture a permis de faire progressivement diminuer le prix de l'alimentation au fil des décennies, en particulier du riz, contribuant ainsi à l'amélioration de la sécurité alimentaire dans le pays. Désormais, la disponibilité et l'accès à la nourriture ne sont plus un problème pour une très large majorité de ménages, même si le rythme de progression de la sécurité alimentaire dans le pays s'est ralenti depuis plusieurs années. Au niveau national, le taux de prévalence de la malnutrition se situe à un niveau de 9,5 % en 2015, selon la Banque mondiale.

Avec une industrie agroalimentaire qui a fortement progressé dès les années 1980 et 1990, donc plus précocement que la plupart de ses voisins d'Asie du Sud-Est, la Thaïlande fait aujourd'hui partie des grands pays producteurs de produits agricoles et alimentaires. Elle a largement orienté sa filière agroalimentaire vers l'international, ce qui lui a permis de réaliser 29,3 Md€ d'exportations en 2017, selon *ITC/TradeMap* (hors caoutchouc et ses dérivés qui représentent 14,4 Md€

1. rai : unité de surface utilisée en Thaïlande - 1 ha = 6,25 rai.

en 2017). Hormis le caoutchouc naturel, les principaux postes d'exportation sont le riz, le sucre, les produits de la mer (thon et crevettes), la volaille (poulet) et les fruits tropicaux.

## Productions végétales

1/ La culture du **riz** domine nettement les productions végétales et occupe environ 50 % des surfaces agricoles du pays. D'après la FAO, la surface récoltée est de 8,7 Mha en 2016 pour une production de 25,3 Mt de riz (paddy), ce qui place la Thaïlande au rang de **7<sup>e</sup> producteur mondial** (derrière la Chine, l'Inde, l'Indonésie, le Bangladesh, le Vietnam et la Birmanie). Après avoir connu une diminution liée à deux années de sécheresse intense en 2014 et 2015, les surfaces occupées par le riz augmentent de nouveau en raison des précipitations abondantes enregistrées en 2016 et 2017 et d'un cours du riz actuellement plutôt favorable. Le souhait du gouvernement actuel de réorienter une partie des surfaces en riz vers d'autres productions agricoles n'a donc pas été suivi d'effet. Ainsi, l'*USDA*<sup>2</sup> estime la surface récoltée en riz pour l'année 2017 à 10,6 Mha et anticipe des surfaces récoltées de 11 Mha en 2018 et 11,3 Mha en 2019.

Les rendements sont faibles (2,9 t/ha de riz paddy en 2016, selon la FAO), comparés à ceux des autres principaux pays producteurs, par exemple du Vietnam où il est de 5,6 t/ha. Cette situation s'explique d'une part par le fait que 80 % des surfaces cultivées en riz ne sont pas irriguées et d'autre part par l'utilisation de variétés qualitatives (notamment riz au jasmin), moins productives.

2/ Les plantations d'hévéas constituent la deuxième production en surface, après le riz, avec environ 3,1 Mha (près de 15 % de la surface agricole) et ont permis une production de 4,3 Mt de **caoutchouc naturel** en 2017 d'après l'IRSG. Avec près d'un tiers de la production mondiale (13,5 Mt), la Thaïlande est le **1<sup>er</sup> producteur** de caoutchouc naturel, devant l'Indonésie et le Vietnam. Par ailleurs, la Thaïlande dispose d'une filière de valorisation du caoutchouc (recherche, transformation), notamment à travers des partenariats avec des entités françaises (CIRAD, Michelin). Toutefois, la filière hévéa de Thaïlande souffre actuellement du faible cours du caoutchouc, une réalité qui persiste déjà depuis plusieurs années (ralentissement de l'augmentation de la demande mondiale et en particulier chinoise, couplée à la progression de la production), et d'une insuffisance de la recherche-développement, qui permettrait la création de nouvelles applications à base de caoutchouc.

3/ Avec 1,4 Mha de **canne à sucre** (6 % de la surface agricole) et une production de 87,5 Mt en 2016 (une récolte faible du fait de la sécheresse) d'après la FAO, la Thaïlande est le **4<sup>e</sup> pays producteur mondial** derrière le Brésil, l'Inde et la Chine. Sa

production de sucre a atteint 9,7 Mt en 2016, selon l'*USDA*. En raison de conditions climatiques plus favorables depuis 2016 et, de manière plus structurelle, du lancement d'un nouveau mouvement d'extension des capacités industrielles de production, la production de sucre est actuellement en hausse sensible. Selon l'*USDA*, les surfaces cultivées pourraient atteindre 1,7 Mha pour la campagne 2018/2019, ce qui permettrait une production de 130 Mt de canne à sucre, soit une production de sucre de 14,1 Mt et une capacité d'exportation de 11 Mt. Ces développements visent à répondre aux opportunités de marché croissantes dans la région Asie-Pacifique, où seules la Thaïlande et l'Australie sont en mesure d'exporter du sucre de manière structurelle.

L'agriculture thaïlandaise est également bien placée pour d'autres productions végétales :

> **Manioc** : avec 1,5 Mha et 31 Mt en 2016 (FAO), la Thaïlande est le **2<sup>e</sup> producteur** mondial derrière le Nigeria et devant le Brésil et l'Indonésie ;

> **Huile de palme** : la Thaïlande en est le **3<sup>e</sup> producteur** mondial, avec 650 000 ha et 12,1 Mt de fruits récoltés (*FFB - fresh fruit benches*) en 2016, selon la FAO, soit environ 2 Mt d'huile de palme. Toutefois, la Thaïlande demeure très loin derrière l'Indonésie et la Malaisie dont les niveaux de production sont plus de 10 fois plus importants ;

> **Maïs** : avec 1,1 Mha et 4,8 Mt en 2016 selon la FAO, il s'agit également d'une culture importante destinée au marché intérieur. La production de maïs est essentiellement destinée à l'alimentation animale (élevages avicoles et porcins). La Thaïlande n'est pas loin de l'autosuffisance, mais se voit malgré tout obligée d'importer du maïs (0,6 Mt environ en 2016, selon l'*USDA*). Pour soutenir sa filière maïs, la Thaïlande impose un contingent tarifaire à ses partenaires commerciaux, à l'exception du Laos, du Cambodge et de la Birmanie qui sont, de ce fait, ses principaux fournisseurs. En outre, elle a introduit fin 2016 une mesure contraignant les importations de blé à usage fourrager, afin de limiter les possibilités de substitution entre blé et maïs et de favoriser ainsi l'utilisation de son maïs domestique pour ses besoins en alimentation animale ;

> **Fruits et légumes** : la production de fruits et légumes est majoritairement destinée au marché intérieur, même si plusieurs filières sont présentes à l'export. Parmi les principales productions, il faut notamment citer les **mangues** dont la Thaïlande est le **3<sup>e</sup> producteur** mondial (410 000 ha et 3,4 Mt en 2016, selon la FAO) derrière l'Inde et la Chine et devant le Mexique et l'Indonésie. Par ailleurs, la Thaïlande est le **6<sup>e</sup> producteur** mondial d'**ananas** après le Costa Rica, le Brésil, les Philippines, la Chine et l'Inde avec 75 000 ha et 1,8 Mt en 2016. Par ailleurs, la Thaïlande produit des bananes (20<sup>e</sup> producteur mondial avec 50 000 ha et 1,1 Mt en 2016) et des noix de coco (9<sup>e</sup> producteur mondial avec 180 000 ha et 0,8 Mt en 2016).

2. Département de l'agriculture des États-Unis.

Enfin, la Thaïlande est le **2<sup>e</sup> producteur mondial de maïs doux**, derrière les États-Unis et devant la Hongrie et la France.

## Productions animales

La filière d'élevage la plus dynamique pour la production de viande est la filière avicole. 272 millions de poulets et 14 millions de canards sont recensés en 2016 par la FAO. La Thaïlande a produit environ 1,6 Mt de **viande de poulet** en 2016.

La viande de porc est la deuxième viande la plus consommée en Thaïlande après la viande de poulet. La Thaïlande dispose d'un cheptel de 7,9 millions de porcs en 2016, selon la FAO, essentiellement destinés à la production pour le marché intérieur. La production de viande porcine s'établit à 0,9 Mt. De manière plus marginale, le secteur de l'élevage thaïlandais compte 471 000 caprins et 40 000 ovins, pour une production de viande de respectivement 2 000 t et 200 t.

Le cheptel bovin compte 5,5 millions de têtes en 2016 selon la FAO, auxquelles il faut ajouter 0,9 million de buffles. Ce cheptel bovin inclut de l'ordre de 0,6 million de vaches laitières. La production de lait est relativement développée par rapport à celle de ses voisins d'Asie du Sud-Est. Elle est en croissance et la Thaïlande est autosuffisante à 50-60 % pour les produits laitiers. Cependant, cette filière demeure peu compétitive par rapport à ses compétiteurs d'Océanie (Nouvelle-Zélande, Australie) et même d'Asie du Sud-Est (Vietnam), et son avenir demeure largement conditionné au maintien des soutiens et des barrières tarifaires actuels.

## Production marine et aquacole

Avec environ 2 600 km de côtes et une aire maritime de 316 000 km<sup>2</sup>, la Thaïlande présente un secteur de la pêche et de l'aquaculture très développé. Celui-ci joue un rôle important dans la sécurité alimentaire et l'économie du pays. La pêche représente un total de captures de 1,7 Mt en 2015 (13<sup>e</sup> producteur au monde) selon la FAO, en baisse par rapport au niveau de douze ans plus tôt (2,7 Mt et 9<sup>e</sup> producteur mondial en 2003) du fait de la surexploitation des ressources halieutiques. En 2013, la Thaïlande était le 5<sup>e</sup> pays pêcheur de maquereaux et le 9<sup>e</sup> pêcheur de céphalopodes (encornet, poulpe).

La production aquacole s'élève à 0,9 Mt en 2015 (10<sup>e</sup> producteur au monde). Longtemps, les crevettes ont représenté plus de 50 % du total de la production aquacole, dont la Thaïlande était le 4<sup>e</sup> pays producteur mondial. Toutefois, la production de crevettes a été divisée par deux entre 2012 et 2013 (puis a continué à s'affaïsser jusqu'en 2014) du fait de problèmes sanitaires (syndrome de mortalité précoce) ; elle est en cours de rétablissement, mais n'était que de près de 350 000 t en 2017.

## Industrie agroalimentaire

La Thaïlande dispose de l'industrie agroalimentaire la plus développée d'Asie du Sud-Est. À l'échelle nationale, il s'agit du premier secteur industriel du pays. L'agroalimentaire compte 9 130 entreprises (2010), dont 91 % de petites entreprises, 6 % de moyennes entreprises et 3 % de grandes entreprises. 870 000 personnes travaillent dans le secteur agroalimentaire (2007), dont 37 % dans de petites entreprises, 12 % dans de moyennes entreprises et 51 % dans de grandes entreprises. Les groupes dominant le secteur agroalimentaire, jusqu'à récemment d'importance régionale, commencent à émerger à l'échelle mondiale. Ainsi, *ThaiBev* est le premier groupe d'Asie du Sud-Est à rentrer dans le top 100 mondial des principales entreprises de produits alimentaires (classé n° 71 dans le classement 2017 du magazine *Food Engineering*).

La stratégie de développement de l'industrie agroalimentaire thaïlandaise est tournée vers l'exportation. Pour plusieurs productions, elle a acquis des positions très fortes à l'échelle internationale : les produits de la mer congelés ou transformés (en particulier crevette et thon), le traitement du riz, la préparation et la transformation de la viande de poulet, la transformation de l'ananas (conserves, jus de fruit) et du maïs (conserves de maïs doux et de maïs miniature), les assaisonnements. Si le développement de l'industrie agroalimentaire thaïlandaise s'est construit sur des produits peu transformés (conserves, produits congelés), la tendance est au développement croissant de produits davantage sophistiqués (ingrédients, plats cuisinés).

## Politique agricole

### Un développement de l'agriculture historiquement soutenu de manière efficace par l'État

La première phase de développement de l'agriculture thaïlandaise s'étend des années 1960 à 1980. Elle a principalement reposé sur l'extension, soutenue par l'État, des surfaces agricoles (déforestation) et la mobilisation de la main-d'œuvre disponible croissante du pays du fait de sa transition démographique. Dans la période suivante - des années 1980 à la crise asiatique de la fin des années 1990 -, l'agriculture voit une partie de sa main-d'œuvre se tourner vers le secteur manufacturier, très dynamique, et doit ainsi progresser en matière de productivité (variétés améliorées, utilisation croissante d'intrants, mécanisation...).

Ce développement de l'agriculture a été soutenu par d'importants investissements en matière d'infrastructures, notamment de routes et d'irrigation. Par ailleurs, une attention a

été portée à la question de l'accès au crédit des agriculteurs avec en particulier la mise en place dès 1966 de la *Bank for Agriculture and Agricultural Cooperatives (BAAC)* appartenant à l'État. Enfin, la Thaïlande a fortement soutenu le développement de son industrie agroalimentaire, notamment à travers des entités publiques ou semi-publiques, qui a joué un rôle important dans la spécialisation et l'orientation vers l'exportation de son agriculture.

Avec la fin de la crise asiatique, l'agriculture thaïlandaise connaît une nouvelle phase d'essor depuis le début des années 2000, avec trois orientations : intensification, spécialisation et amélioration de la qualité afin d'accéder aux marchés les plus rémunérateurs. Dans ce cadre, les grands enjeux agricoles pour la Thaïlande sont ceux du développement durable :

- > amélioration de la productivité et de la compétitivité de l'agriculture et de l'élevage, tout en faisant face aux grands défis environnementaux (aquaculture, gestion des ressources et des intrants) ;
- > amélioration de la qualité des produits et de la sécurité sanitaire des aliments, en particulier à l'exportation ;
- > meilleure distribution des richesses et diminution des disparités entre villes et campagnes, de l'insécurité foncière et de l'important endettement du petit paysan.

### **Un modèle de développement de l'agriculture tourné vers l'exportation, qui se heurte actuellement à la question de sa durabilité**

Après une phase de limitation des exportations agricoles (du fait de taxes sur les exportations de produits agricoles afin de financer le développement d'autres secteurs d'activité), notamment de riz, jusqu'au début des années 1980, la Thaïlande a progressivement renforcé l'orientation exportatrice de son agriculture. Le ministère de l'agriculture et des coopératives disposait d'une stratégie spécifique de développement à l'international, mise à jour pour la période 2012-2016, visant à faire de la Thaïlande la « Cuisine du Monde ».

Membre fondateur du groupe de Cairns des pays exportateurs de produits agricoles, la Thaïlande est favorable à la libéralisation des échanges dans ce domaine. Toutefois, elle maintient des dispositifs de soutien forts pour plusieurs secteurs, comme par exemple le sucre. Plus globalement, elle fait preuve de peu de transparence sur les soutiens apportés au secteur agricole, notamment au regard de ses obligations en la matière en tant que membre de l'OMC. Ainsi, faute d'obtenir des réponses satisfaisantes aux questions posées sur la conformité des soutiens apportés au secteur sucrier en Thaïlande, le Brésil a décidé en avril 2016 d'introduire une plainte auprès de l'OMC à ce sujet, ce qui a enfin décidé la Thaïlande à engager une réforme du mode de fonctionnement de cette filière. Par ailleurs, l'Union européenne

applique depuis 2006 des droits anti-dumping aux exportations thaïlandaises de maïs doux en direction du marché communautaire.

Au-delà des questions commerciales, la Thaïlande doit également faire face de manière accrue au défi du développement durable de son secteur agricole, à la fois dans sa dimension environnementale, mais également sociale. Le secteur de la pêche et de l'aquaculture fait, par exemple, actuellement l'objet d'une attention forte de la part des pays consommateurs, en particulier de l'Union européenne et des États-Unis. En effet, la Thaïlande est depuis 2015 sous la menace d'une fermeture d'accès au marché européen en raison des pratiques constatées de pêche illégale ; si d'importantes améliorations ont été apportées, il reste encore des actions à entreprendre en matière de contrôle de la pêche. Par ailleurs, en 2014, les États-Unis ont rétrogradé la Thaïlande (temporairement puisque la Thaïlande est remontée à sa position précédente en 2016) dans la catégorie la plus basse de leur classement en matière de lutte contre la traite des personnes, notamment dans le secteur de la pêche.

### **Une filière riz qui se retrouve au cœur des tensions politiques et du virage vers une nouvelle stratégie pour le secteur agricole**

Alors que la Thaïlande avait occupé la position de premier exportateur mondial de riz pendant une trentaine d'années, l'année 2012 a marqué un tournant dont les répercussions se font encore sentir aujourd'hui.

Suite aux élections de 2011, la Thaïlande a mis en place un dispositif de soutien du revenu des riziculteurs (achat public de riz à un prix supérieur de 50 % environ au prix pratiqué sur les marchés internationaux) qui a réorienté vers le marché intérieur des volumes importants de riz auparavant exportés. Ainsi, en 2012, la Thaïlande est passée de la 1<sup>re</sup> à la 3<sup>e</sup> position des pays exportateurs de riz, après l'Inde et le Vietnam. Le caractère non durable du dispositif s'est confirmé dès l'année 2013 avec la saturation des capacités intérieures de stockage, les risques croissants de dégradation de la qualité du riz (et donc d'accentuation des pertes à la revente) et des difficultés budgétaires croissantes pour assurer le paiement des quantités achetées aux riziculteurs, sans parler des soupçons de corruption qui ont entaché sa mise en œuvre. Dans un contexte plus général de crise politique et de paralysie de l'État, le programme s'est brutalement arrêté début 2014. La revente du riz stocké a démarré à la même période et est seulement en train de s'approcher de son terme au cours de cette année 2018.

Compte tenu de ces difficultés, d'un problème de compétitivité croissant de la filière et du contexte de sécheresses répétées, en particulier en 2014 et 2015 (sachant que seules 20 % des surfaces rizicoles sont irriguées), la junte militaire

actuellement au pouvoir tâche d'encourager les agriculteurs à abandonner le riz au profit d'autres cultures moins consommatrices en eau (maïs, canne à sucre, fruits et légumes,...) et souhaite limiter la récolte à 25 Mt de riz (paddy). Un système d'information géographique (AgriMap) a été développé afin de doter l'agriculture d'un outil d'aide à la décision pour le choix de cultures. Toutefois, les pluies généreuses de ces dernières années ainsi que les conditions actuelles de marché favorables ont, pour l'instant, mis à mal cette orientation politique et la production rizicole est repartie à la hausse : la surface récoltée est estimée à 11 Mha et la production à 31 Mt (paddy) en 2018, selon l'*USDA*.

Plus globalement, une nouvelle stratégie pour le secteur agricole a été annoncée et développée à partir de 2016. Elle s'intègre dans une stratégie économique plus globale dénommée « Thailand 4.0 », qui vise à développer l'innovation et la valeur ajoutée dans l'économie thaïlandaise afin que le pays sorte de son statut de pays à revenu intermédiaire. Concernant l'agriculture, il s'agit de passer d'un modèle d'« agriculture traditionnelle » à celui d'« agriculture intelligente ». C'est notamment dans ce cadre que le parc d'innovation *FoodInnopolis* a été lancé en 2016 afin de constituer à la périphérie de Bangkok un écosystème d'innovation centré sur l'alimentation. Une nouvelle stratégie a été publiée par le ministère de l'agriculture et des coopératives pour la période 2017-2036, accompagnée d'une partie plus opérationnelle pour 2017-2021 (dans le cadre du 12<sup>e</sup> plan national de développement économique et social). Elle vise principalement à renforcer l'organisation des agriculteurs et des filières afin d'améliorer leur efficacité. Elle insiste également sur les apports potentiels des technologies et de l'innovation à la compétitivité de l'agriculture.

## Indications géographiques (IG)

La Thaïlande a adopté en 2003 une législation spécifique aux IG, d'inspiration largement européenne (*Act on Protection of Geographical Indication BE 2546*). Entrée en vigueur le 28 avril 2004, elle bénéficie aussi aux IG étrangères. L'implication de la Thaïlande dans les questions relatives aux IG est reconnue à l'échelle régionale : lors d'une réunion des pays de l'ASEAN tenue en 2010, la Thaïlande a été désignée par ses pairs comme chef de file des IG dans le plan stratégique de l'ASEAN. Par ailleurs, la Thaïlande a été en 2013 l'hôte du Symposium mondial sur les IG organisé tous les deux ans par l'OMPI.

Depuis l'adoption de sa loi sur les IG, la Thaïlande en dénombre 90 (dont 14 étrangères parmi lesquelles figurent Champagne et Cognac) en mai 2017, selon le Département de la propriété intellectuelle de Thaïlande. En outre, elle examine actuellement l'enregistrement de plusieurs dizaines d'IG supplémentaires. Elle a créé un logo officiel de reconnaissance,

3. Littéralement « riz parfumé au jasmin de la plaine des Kula en pleurs »

apposé sur les produits concernés. Parmi les IG thaïlandaises, figurent des produits alimentaires, en particulier plusieurs variétés de riz aromatiques, de fruits (ananas, pomelo, litchi, mangue, banane,...) et des cafés, mais aussi des produits artisanaux, en premier lieu des soies, mais également d'autres produits du tissage et des poteries.

Enfin, le pays a également engagé une démarche de protection de certaines de ses IG en dehors de son territoire. La demande présentée par la Thaïlande en juin 2010 (première demande issue de l'ASEAN) auprès de la Commission européenne pour l'enregistrement du riz sous IG « *Khao Hom Mali Thung Khula Rong-Hai*<sup>3</sup> » a été validée en février 2013. Suite à ce premier succès, la Thaïlande a obtenu successivement l'enregistrement en 2015 de deux IG concernant des cafés (*Kafae Doi Tung et Kafae Doi Chaang*), puis en 2016 d'une autre concernant le riz (*Khao Sangyod Muang Phatthalung*). En outre, une IG a été enregistrée au Vietnam en 2014 (Isan Indigenous Silk Yarn) et une autre (*Lamphun Brocade Thai Silk*) en Indonésie et en Inde en 2017.

## Échanges commerciaux

Le commerce agroalimentaire est structurellement excédentaire depuis plusieurs décennies et tourné vers le développement des exportations.

### Exportations

Les exportations de produits agricoles et agroalimentaires (24 premiers chapitres du système harmonisé des douanes) représentent en 2017 14 % de l'ensemble des exportations du pays, soit 29,3 Md€ sur 209 Md€ (source *ITC/TradeMap*). Il convient d'y ajouter les exportations de caoutchouc et de ses dérivés, qui s'élèvent à 14,4 Md€.

**Les préparations de viandes, poissons ou crustacés constituent le premier poste d'exportation** pour 5,6 Md€ en 2017. Il s'agit principalement de préparations à base de volaille (2 Md€ pour le poulet et 0,2 Md€ pour le canard), de thon (1,8 Md€) et de crevette (0,9 Md€). Par ailleurs, les exportations de poissons, crustacés et mollusques (non transformés) représentent 1,9 Md€, dont 1 Md€ de crevettes. La Thaïlande représentait en 2013 6,3 % des exportations mondiales de produits de la mer.

Le riz, second poste d'exportation, représente 4,7 Md€ en 2017 (15,5 % des exportations agroalimentaires). La Thaïlande a exporté 11,6 Mt de **riz usiné** en 2017, d'après l'*USDA*. Elle occupe ainsi la position de **2<sup>e</sup> exportateur mondial**, derrière

l'Inde et devant le Vietnam. Ces exportations, particulièrement importantes en 2017, intègrent du riz issu de la dernière récolte, mais aussi du riz issu des récoltes précédentes et appartenant aux stocks publics (3,2 Mt de riz destiné à l'alimentation humaine). Pour les années 2018 et 2019, les exportations sont attendues à un niveau de l'ordre de 10 Mt.

Suivent, en troisième position, les exportations de **sucre** et sucreries (essentiellement du sucre de canne), qui représentent 2,5 Md€. La Thaïlande est également le **2<sup>e</sup> exportateur mondial** derrière le Brésil, avec 7,1 Mt en 2016 selon l'*USDA*, et représente habituellement de l'ordre de 15 % du marché mondial.

Les préparations à base de légumes ou de fruits se situent en quatrième position avec 2 Md€, dont environ 0,6 Md€ pour les produits à base d'ananas (conserves, jus de fruits,...) et 0,2 Md€ pour ceux à base de maïs doux. La Thaïlande est le **1<sup>er</sup> exportateur d'ananas en boîte et de jus d'ananas**. Elle est également exportatrice de longan et de durian qui, avec l'ananas, représentent plus de 50 % des exportations de fruits de la Thaïlande.

La Thaïlande est le **4<sup>e</sup> exportateur mondial de viande de poulet** (environ 0,7 Mt exportées en 2016 selon l'*USDA*), derrière le Brésil, les États-Unis et l'Union européenne. Il s'agit principalement de viande de poulet transformée, destinée en premier lieu au Japon et à l'Union européenne : la Thaïlande s'est repositionnée sur ce créneau après les fermetures de marché de la viande non transformée suite à l'épidémie catastrophique de grippe aviaire qu'elle a subie en 2008. La réouverture des marchés européen (juillet 2012), japonais (décembre 2013) et coréen (juin 2015) pour la viande non transformée alimente également la croissance des exportations.

Elle est également le **1<sup>er</sup> pays exportateur mondial de caoutchouc naturel** (3,3 Mt en 2017 d'après l'*Office of Agricultural Economics* de Thaïlande). Elle exporte également des produits transformés dérivés du caoutchouc, en particulier des pneumatiques. Au total, les exportations de caoutchouc et de ses produits dérivés (qui incluent également du caoutchouc synthétique) représentent ainsi 14,4 Md€ en 2017.

## Importations

Les importations de produits agroalimentaires ne représentent que 12,7 Md€ en 2017 d'après *ITC/TradeMap*, soit 6,4 % de l'ensemble des importations du pays (199,3 Md€) et 2,6 % des importations mondiales de produits de la mer. La balance commerciale agroalimentaire est ainsi très nettement positive avec un excédent de 16,6 Md€. Le premier poste d'importation agroalimentaire est occupé

par les poissons, crustacés et mollusques avec 2,9 Md€ en 2017. Il s'agit principalement de thon destiné à la transformation et, pour partie, réexporté une fois transformé.

Le soja constitue aussi un important poste d'importation avec 1,1 Md€ de tourteaux et 1 Md€ de fèves de soja. Les importations de fruits s'établissent à 0,8 Md€, dont près de 0,2 Md€ de pommes. Les importations de céréales, constituées en quasi-totalité de blé, qui représentaient 1,1 Md€ en 2015, se situent désormais à 0,6 Md€ suite aux restrictions aux importations introduites par la Thaïlande. Suivent les fruits pour 0,8 Md€, dont un tiers de pommes, et les produits laitiers pour 0,6 Md€.

## Échanges bilatéraux

Les exportations agroalimentaires vers la France s'élèvent à 186,3 M€ en 2017 d'après *ITC/TradeMap*. À ce total, il faudrait également ajouter 148 M€ pour le caoutchouc et ses produits dérivés. En ce qui concerne les produits agroalimentaires, il s'agit en premier lieu de céréales (riz) pour 40,3 M€, préparations à base de fruits et de légumes pour 30 M€ et de préparations à base de viandes, poissons ou crustacés (essentiellement thon, poulet et crevette) pour 27,4 M€ (auxquelles s'ajoutent 8,6 M€ de poissons et crustacés non transformés). Ensuite, diverses catégories de produits transformés peuvent représenter des exportations significatives (préparations pour les soupes et sauces, lait de coco, pâtes alimentaires,...).

Les importations agroalimentaires en provenance de France s'élèvent à 241,6 M€ en 2017, selon *ITC/TradeMap*. Les principaux postes d'importation sont les boissons (essentiellement des vins et spiritueux) pour 72,4 M€, les aliments pour animaux pour 52,5 M€ et les produits laitiers pour 40,3 M€.

## Les conditions d'accès au marché thaïlandais

Malgré son ouverture internationale et une implication forte dans les différentes enceintes de négociations multilatérales, un certain nombre de contraintes tarifaires et non tarifaires subsistent concernant l'accès au marché agroalimentaire thaïlandais. Ni la création de l'*Asean Economic Community (AEC)* en 2015, ni les négociations d'un accord de libre-échange avec l'Union européenne, suspendues depuis 2014, n'avaient permis de progresser sur ces points.

Néanmoins et depuis 2017, les autorités thaïlandaises sont engagées dans une meilleure dynamique de négociation permettant de mener des discussions cohérentes et positives en ce qui concerne les barrières non tarifaires, notamment grâce à l'appui de l'Union européenne (Délégation de l'Union européenne et Commission). Les dernières discussions ont notamment permis d'aboutir en 2017 à la reconnaissance de

la régionalisation pour l'influenza aviaire. Les négociations en cours portent sur l'ouverture du marché pour les abats de bovins et les kiwis jaunes (la France est déjà autorisée à exporter de la viande bovine et des kiwis verts).

## Accords internationaux

La Thaïlande est membre de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1995. Elle est membre de la Commission du Codex alimentarius, de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) et signataire de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV), qui sont les trois organisations « sœurs » normatives reconnues par l'accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires (Accord SPS) de l'OMC.

La Thaïlande est un pays agro-exportateur très compétitif, qui se situe parmi les États les plus offensifs dans le cadre de la négociation du cycle de Doha, du moins pour le volet agricole. Il est membre du groupe de Cairns, où figurent notamment le Brésil, l'Australie ou la Nouvelle-Zélande, ainsi que, pour l'ASEAN, l'Indonésie, la Malaisie et les Philippines. Cet intérêt pour la libéralisation des marchés agricoles se retrouve dans les négociations bilatérales menées dans le domaine commercial. Au-delà de la coopération économique entre membres de l'ASEAN et des accords négociés à l'échelle de l'ASEAN, des accords ont d'ores et déjà été signés avec le Laos (1991), la Chine (2003), le Pérou (2011), l'Australie (2003), la Nouvelle-Zélande (2005), le Japon (2007) et le Chili (2015). Des négociations sont en cours avec l'Inde, le Pakistan, la Turquie et les États-Unis.

Devant les difficultés à progresser dans les négociations d'un accord de libre-échange avec l'ensemble de la zone ASEAN, l'Union européenne (UE) négocie pays par pays depuis 2009. À ce jour, les négociations sont achevées avec Singapour et le Vietnam et sont en cours avec la Malaisie, la Thaïlande, les Philippines et l'Indonésie. Les négociations avec la Thaïlande ont débuté en mai 2013 pour être ensuite rapidement gelées suite au coup d'État de 2014.

Compte tenu de sa position sur le marché international du riz, la Thaïlande participe à l'initiative « *Agricultural Market Information System* » (AMIS) lancée dans le cadre du G20 et hébergée par la FAO à Rome. Ce projet vise à améliorer la transparence et la coordination politique sur les quatre principaux marchés agricoles (blé, riz, soja, maïs).

La Thaïlande est membre de la Commission des thons de l'océan Indien. Au titre de sa réglementation sur la lutte contre la pêche illicite, non réglementée, non déclarée (INN), l'Union européenne a pré-listé en 2015 la Thaïlande comme

pays tiers non coopérant (carton jaune). Cette procédure impose au pays concerné des efforts sur les points faibles de la gestion de ses activités de pêche. La Thaïlande a ainsi pris des mesures pour améliorer le suivi de sa flotte de pêche, le régime de sanction des activités non autorisées, et le contrôle au débarquement en application de la Convention de 2009 sur les mesures de l'État du port, ratifiée par la Thaïlande. Le carton jaune de l'Union européenne pourrait être retiré lorsque le centre de surveillance des pêches de l'administration thaïlandaise sera opérationnel.

## Relations bilatérales

L'Institut agronomique, vétérinaire et forestier de France (IAVFF-Agreenium), rassemblant des établissements d'enseignement supérieur agricole sous la tutelle du ministère chargé de l'agriculture et des organismes de recherche investis dans les domaines de l'agriculture, de l'alimentation, de la santé animale et de l'environnement ([www.iavff-agreenium.fr](http://www.iavff-agreenium.fr)), est bien représenté en Thaïlande.

De nombreux enseignants-chercheurs issus des institutions relevant de ce consortium, et particulièrement du CIRAD (Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement), de l'INRA (Institut national de la recherche agronomique), de Montpellier Supagro, d'AgroParisTech, d'Agrosup Dijon et de l'École vétérinaire de Toulouse interviennent en Thaïlande par des missions de recherche, d'expertise, de formation et d'encadrement diplômé d'étudiants.

Dans l'enseignement supérieur, a été mis en place avec l'appui du CIRAD, dans le cadre du dispositif en partenariat sur les maladies émergentes GREASE ([www.grease-network.org](http://www.grease-network.org)), un master en co-diplomation intitulé *InterRisk (Assessment and management of health risks at the human, animal and eco-systems interfaces)* entre l'Université de Kasetsart et l'École nationale vétérinaire de Toulouse. La première promotion d'étudiants est effective depuis 2015. Certains étudiants de ce master sont par ailleurs soutenus par le *Southeast Asian Regional Center for Graduate Study and Research in Agriculture* (SEARCA) avec qui l'IAVFF-Agreenium a signé un accord le 25 février 2013.

Par ailleurs, la Thaïlande, pays émergent à revenus intermédiaires, est considérée par le CIRAD comme un partenaire privilégié pour une coopération centrée sur l'excellence scientifique, compte tenu de son investissement dans la recherche et l'éducation. Le CIRAD y conduit donc, depuis plus de trente ans, une importante activité de recherche, fondée sur des partenariats institutionnels et scientifiques de haut niveau, en particulier avec les grandes universités

thaïlandaises. **La Thaïlande est, pour le CIRAD, le 3<sup>e</sup> partenaire le plus important au monde**, après le Sénégal et le Brésil, en nombre de chercheurs expatriés.

Le CIRAD y dispose en 2016 d'un effectif de douze chercheurs, regroupés dans trois structures d'enseignement-recherche : l'*Université de Kasetsart, King Mongkut's University of Technology Thonburi et l'Asian Institute of Technology*. Ces chercheurs interviennent essentiellement dans trois dispositifs de recherche et enseignement, en partenariat avec plusieurs autres institutions, nationales ou internationales :

- > la plate-forme de recherche sur l'hévéa et le caoutchouc naturel ([www.hrpp.ku.ac.th](http://www.hrpp.ku.ac.th)) ;
- > le réseau régional *GREASE* de recherche-formation sur l'épidémiologie des maladies émergentes (<http://greasenet.com>) ;
- > *CANSEA* - Agriculture de conservation en Asie du Sud-Est ([www.cansea.org.vn](http://www.cansea.org.vn)).

Les grands thèmes de recherche prennent en compte les priorités du CIRAD et du gouvernement thaïlandais :

- > comprendre les relations entre l'agriculture et l'environnement et entre les sociétés humaines et la nature pour gérer durablement les espaces ruraux ;
- > inventer une agriculture écologiquement intensive pour nourrir les hommes ;
- > anticiper et gérer les risques sanitaires infectieux liés aux

animaux domestiques et sauvages et aux changements environnementaux ;

- > innover pour une alimentation accessible, diversifiée et sûre ;
- > étudier les conditions d'émergence et les modalités de valorisation des bioénergies en faveur des populations ;
- > accompagner les politiques publiques pour la réduction des inégalités structurelles et de la pauvreté.

Dans le domaine de l'enseignement, on dénombre une vingtaine de mobilités sortantes d'étudiants stagiaires inscrits dans l'enseignement technique, et autant provenant de l'enseignement supérieur.

Il convient de noter une implication de plus en plus marquée du partenariat avec le secteur privé français, européen et thaïlandais dans les recherches qui sont menées en Thaïlande.

Le MEDEF a signé en 2017 un accord avec son homologue thaïlandais, le *Joint Standing Committee on Commerce, Industry and Banking*, afin de développer de nouveaux partenariats entre les communautés d'affaires française et thaïlandaise, avec comme objectif de contribuer à la stratégie « *Thailand 4.0* ». Quatre secteurs d'activité ont été identifiés comme prioritaires : l'agroalimentaire, les infrastructures de transport, la transition énergétique et la ville durable.

.....  
*Sources : Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, Office thaïlandais d'économie agricole, Ambassade de France à Singapour, Banque mondiale, FAO*

**COPYRIGHT** : Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du Service Europe et International de la Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises (DGPE).

**CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ** : Le Service Europe et International s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.

**RÉDACTION** : Cette collection de fiches est coordonnée par le bureau des exportations et partenariats internationaux (BEPI/DGPE). Leur rédaction est assurée par les conseillers aux affaires agricoles (CAA), les services des ambassades de France et les services centraux concernés (DGPE, DGAL, DGER, CEP). Les sources des données sont diverses. En fonction des zones géographiques, des lots de données homogènes et consolidées ont été privilégiés, ce qui peut conduire à ne pas retenir les données de l'année N-1 mais celles d'une année antérieure dans le tableau de la première page, les données de l'année N-1 restant mentionnées dans le corps du texte.

**Service Europe et International — 3, rue Barbet de Jouy — 75349 Paris 07 SP**